

L'UNSA soutient la pétition « Touche pas à mon ADN »

L'UNSA soutient la pétition contre la possibilité de recourir à des tests ADN pour prouver une filiation dans le cadre du regroupement familial lancée par SOS Racisme et Charlie Hebdo.

Cette pétition considère que l'amendement Mariani, adopté par l'Assemblée nationale, fait entrer la génétique dans l'ère d'une utilisation non plus simplement médicale et judiciaire mais dorénavant dévolue au contrôle étatique.

Cette nouvelle donne pose trois séries de problèmes fondamentaux. En premier lieu des problèmes d'ordre éthique, mais elle fait aussi voler en éclats le consensus précieux de la loi bioéthique qui éloignait les utilisations de la génétique contraires à notre idée de la civilisation et de la liberté. Enfin, elle s'inscrit dans un contexte de suspicion généralisée et récurrente envers les étrangers, qui en vient désormais à menacer le vivre ensemble.

Cet amendement introduit des changements profondément négatifs. C'est pourquoi les nombreux signataires, dont le secrétaire général de l'UNSA, ont appelé le Président de la République et le gouvernement à retirer cette disposition, sous peine de contribuer, en introduisant l'idée que l'on pourrait apporter une réponse biologique à une question politique, à briser durablement les conditions d'un débat démocratique sur les questions liées à l'immigration.

Certes le Sénat a adopté une version remaniée de l'amendement Mariani mais l'UNSA tient à rappeler l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique le 4 octobre dernier : « Malgré toutes les modifications de rédaction, le CCNE craint que l'esprit de ce texte ne mette en cause la représentation par la société d'un certain nombre de principes fondamentaux [...] L'erreur est de laisser penser qu'en retrouvant le gène, la filiation serait atteinte. La filiation passe par un récit, une parole, pas par la science. L'identité d'une personne et la nature de ses liens familiaux ne peuvent se réduire à leur dimension biologique ».